

(4-15 mai 2015)

Honduras

Intervention du Représentant Permanent de la France

Genève, le vendredi 8 mai 2015 (matin)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer la délégation du Honduras.

La France souhaiterait formuler les recommandations au Honduras :

- Adopter de nouvelles mesures concrètes pour la mise en œuvre du plan national d'action pour les droits de l'Homme de 2013, afin de pérenniser la diminution du taux de criminalité dans le cadre du renforcement de l'état de droit.
- Signer et ratifier le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, instaurant un mécanisme de communications en vue de renforcer les outils de lutte contre les violences et discriminations à l'égard des femmes.
- Poursuivre les travaux législatifs engagés en 2014 visant à protéger les journalistes, les défenseurs des droits de l'Homme et certains membres de l'appareil judiciaire dans la lutte contre la criminalité.
- Poursuivre les efforts entamés afin de limiter les flux d'émigration, notamment d'enfants seuls, et poursuivre la mise en œuvre du cadre législatif visant à instaurer une éducation de qualité au profit des enfants.

Enfin, la France souhaiterait connaître les suites qui ont été données aux efforts entrepris pour améliorer les conditions de détention au Honduras.

Je vous remercie./.